

ORGANISATION DU CURSUS

Le programme du C.E.P.I. « chant » comporte trois modules de formation : le module principal dans la discipline dominante (chant), un module associé de pratique et un module complémentaire de formation et culture musicale. Il comporte également une unité d'enseignement au choix de l'élève, un enseignement complémentaire ainsi que la réalisation d'un projet personnel. Les élèves construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique.

I. Le module principal comporte deux unités d'enseignement

U.E.P.1 Interprétation, langues étrangères, déchiffrage et études de partitions

U.E.P.2 Invention, improvisation

U.E.P.1 L'unité d'enseignement interprétation permet de consolider les acquis techniques des deux premiers cycles et de développer le répertoire et l'autonomie artistique de l'élève dans les différents genres vocaux (opéra, opéra comique, opérette, oratorio, mélodie française et étrangère) et styles musicaux, de la musique baroque aux œuvres d'aujourd'hui.

Une pratique soutenue dans un répertoire varié doit affermir une bonne maîtrise des principales langues européennes (anglais, allemand, français, espagnol et italien).

Le programme comporte 45 heures d'un travail musical spécifique de déchiffrage et d'études de partitions avec les enseignants accompagnateurs et chefs de chant (pianistes, claveciniste ou organiste).

150 heures - 1 heure par semaine pendant 3 ans et 45 heures réparties sur les 3 années

U.E.P.2 La pratique de l'improvisation, abordée dans les différentes unités d'enseignement et aussi régulière que possible, est approfondie au cours de 2 stages de 4 jours à effectuer durant le cycle. Différents types d'improvisation sont proposés au cours de ces stages, notamment la technique du « soundpainting », langage d'improvisation dirigée/composition instantanée.

48 heures - 2 stages de 24 heures (4 jours)

II. Le module associé de pratique collective comporte deux unités d'enseignement

U.E.A.1 Pratique collective en grand et petit ensemble et en musique de chambre

U.E.A.2 Expression théâtrale et déclamation, lecture, traduction et analyse de livret

U.E.A.1 L'élève est placé dans divers ensembles dans des conditions se rapprochant au maximum de l'exercice professionnel (rythme de travail, responsabilité individuelle au sein du groupe, prestations publiques en collaboration avec des institutions culturelles, ..). Le répertoire en petit ensemble vocal (un par voix) est privilégié. La pratique de la musique de chambre est développée dans cette unité d'enseignement de telle sorte que l'élève s'investisse dans toutes les composantes de cette expression artistique (connaissance et pratique d'un répertoire varié, dimension humaine...).

105 heures – cours hebdomadaires ou sessions

U.E.A.2 La section d'art dramatique du conservatoire encadre cette unité d'enseignement qui rassemble des élèves des classes de chant, de danse et de théâtre, interprètes ayant pour instrument le corps et la voix. Acteurs, chanteurs et danseurs sont donc sollicités dans une inter-activité bénéfique à chacun. Les questions de l'interprétation sont posées au travers de textes théâtraux et livrets d'opéras et la diction est étudiée tant en français qu'en langues étrangères. Cette unité d'enseignement comporte également une initiation à la déclamation baroque.

150 heures – cours hebdomadaires ou sessions

III. Le module complémentaire de formation et culture musicale comporte quatre unités d'enseignement

U.E.C.1 Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture, connaissance de la voix

U.E.C.2 Commentaire d'écoute 1^{er} niveau (histoire et esthétique)

U.E.C.3 Notions d'anatomie-physiologie de la voix et de prononciation (italien, allemand, anglais, russe)

U.E.C.4 Pratique complémentaire du clavier

U.E.C.1 Ce programme permet de compléter la formation musicale de l'élève. Il y acquiert une bonne aisance en déchiffrage, une bonne capacité d'écoute analytique, de mémorisation, les connaissances élémentaires de l'analyse harmonique et formelle ainsi que des principaux registres vocaux et leur répertoire.

140 heures - 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

U.E.C.2 Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et en pratiquant le commentaire écrit et oral. Elle permet également, pour ceux qui le désirent, de préparer l'examen d'entrée au C.E.P.I. de culture musicale.

50 heures - 1 heure 30 par semaine pendant 1 an

U.E.C.3 L'acquisition des notions d'anatomie-physiologie de la voix, de prononciation de l'italien, de l'allemand, de l'anglais et du russe se déroule essentiellement dans le cadre des études de chant ainsi que sous forme de sessions particulières organisées sur un cycle de deux ans.

38 heures – 16 séances de 2 heures et 2 séances de 3 heures au cours du cycle

U.E.C.4 Les élèves inscrits en C.E.P.I. de chant doivent pratiquer le clavier. Suivant le niveau déjà acquis dans ce domaine, certains pourront s'initier à l'accompagnement et à l'harmonisation au clavier.

50 heures – 30 minutes hebdomadaires pendant 3 ans

IV. Unité d'enseignement au choix

U.E.X Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement d'environ 40 heures selon leur profil personnel. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (interprétation de la musique ancienne, musiques actuelles...)
- Technique de grille harmonique
- Initiation à la basse continue
- Initiation à la direction de chœur
- Ecriture
- Initiation à la pédagogie
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...)
- Instrument
- Danse
- Théâtre
- Informatique musicale, production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale

V. Enseignement complémentaire

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée totale de 20 heures. Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontre avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus portent sur l'organologie, les métiers de la documentation et de l'édition, la vente et la facture instrumentale, l'administration de la culture, l'administration d'une structure culturelle, la médiation, la pédagogie et la recherche, l'interprétation et les métiers techniques.

VI. Projet personnel

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire, des relations musique/arts plastiques à la poésie prosodée... En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt.

L'élaboration du projet personnel est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique et approuvée par le conseil pédagogique de l'établissement.

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

| Nombres d'heures | | Possibilité de répartition des horaires |
|--|--|---|
| 198 | Module principal | |
| 105 | Interprétation, langues étrangères | 1 heure hebdomadaire pendant 3 ans |
| 45 | Déchiffrage, étude de partitions | 10 séances de 30 minutes par an |
| 48 | Invention, improvisation | 2 stages de 24 heures |
| 255 | Module associé de pratique collective | |
| 105 | En grand ou en petit ensemble et en musique de chambre | Cours hebdomadaires ou sessions |
| 150 | Expression théâtrale et déclamation, lecture, traduction et analyse de livrets | Cours hebdomadaires ou sessions |
| 278 | Module complémentaire de formation et culture musicale | |
| 140 | Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture, connaissance de la voix | 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans |
| 50 | Commentaire d'écoute 1er niveau (histoire et esthétique) | 1 heure 30 hebdomadaire pendant 1 an |
| 38 | Notions d'anatomie physiologie de la voix, de prononciation de l'italien, de l'anglais, de l'allemand et russe | Cycle de cours |
| 50 | Pratique complémentaire du clavier | 30 minutes hebdomadaires pendant 3 ans |
| 40 | Une Unité d'Enseignement au choix | |
| | Pratique vocale et instrumentale dans une esthétique spécifique | |
| | Technique de grille harmonique | |
| | Initiation à la basse continue | |
| | Initiation à la direction de chœur | |
| | Ecriture | |
| | Initiation à la pédagogie | |
| | Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques | |
| | Instrument | |
| | Danse | |
| | Théâtre | |
| | Informatique musicale, production et traitement du son, | |
| | Mémoire sur un sujet de culture musicale | |
| 20 | Enseignement complémentaire | |
| | Connaissance des métiers | Séances de 2 ou 3 heures |
| Total 791 | | |
| Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial | | |